



**AVIS PUBLIC
DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL**

AVIS PUBLIC est par la présente donné qu'à une séance extraordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 14 avril 2025 à 19h00, à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, le conseil municipal statuera sur la demande d'usage conditionnel suivante :

Immeuble visé : 411, rue du Couvent | zone 118-P

Nature de la demande:

La demande vise à autoriser l'usage de production extérieure (exercée en dehors d'un bâtiment permanent) à caractère commercial ou public d'une œuvre musicale, instrumentale ou vocale lors d'événements qui se tiendront tous les dimanches, lundi, mardi et mercredi de 17h00 à 21h00 et tous les jeudis, vendredi et samedis de 17h à 23h00 pendant les événements spéciaux décrétés par règlement du conseil de la municipalité;

Le tout en vertu du règlement relatif aux usages conditionnels 384-2016 et de ses amendements.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Saint-Tite, ce 28 mars 2025

Me Simon Parisé,
Greffier

Certificat de publication de l'avis public

Je, Simon Parisé, greffier de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande d'usage conditionnel sur le babillard présent à l'hôtel de ville, 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite (Québec) G0X 3H0 ainsi que, conformément au Règlement numéro 472-2019 déterminant les modalités de publication des avis municipaux de la Ville de Saint-Tite, sur le site Internet de la Ville, en date du 28 mars 2025

Ce 28 mars 2025



Me Simon Parisé,
Greffier